

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Jean-Philippe DINH

N° 64097-2021/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2021
N° 49-2021/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine
et du développement économique (BFP-DE)
du mercredi 7 juillet 2021

Le **mercredi 7 juillet 2021 à 14 heures**, les commissions du budget, des finances et du patrimoine et du développement économique (BFP-DE) se sont réunies sous la présidence de Mme Naïa Wateou, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport n° 29912-2020/11-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 6 à la convention modifiée entre l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces relative à la mobilisation du fonds de solidarité nationale à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie et habilitant la présidente de l'assemblée à le signer.

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission DE :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou.

Absents :

Membre de la commission BFP :

M. Philippe Michel.

Membres de la commission DE :

Mme Muriel Malfar-Pauga, Mme Magali Manuohalalo et M. Louis Mapou.

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

Mme Françoise Suve donne procuration à M. Guy-Olivier Cuenot.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission BFP et soit 5 membres présents et 3 membres absents pour la commission DE.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Veylma Falaeo, Mme Annie Qaeze, M. Aloisio Sako et Mme Léa Tripodi.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;

Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Stéphanie Charneau, chef du service administratif et financier (SAF/DDDT) ;

Mme Sandrine Colombet, chef du service des affaires financières (SAF/DPASS) ;

M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Pascal Evano, chargé d'études (SIFI/DDET) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Cynthia Houdard, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Franck Ladrech, directeur adjoint de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;

M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;

Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;

M. Nicolas Pebay, directeur du développement durable des territoires (DDET) ;

Mme Stéphanie Verkeyn, chef du service de l'administration et des finances (SAF/DES).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 29912-2020/11-ACTS** : projet de délibération approuvant l'avenant n° 6 à la convention modifiée entre l'Etat, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les provinces relative à la mobilisation du fonds de solidarité nationale à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques du virus Covid-19 en Nouvelle-Calédonie et habilitant la présidente de l'assemblée à le signer.

En mars 2020, l'Etat a proposé aux provinces et à la Nouvelle-Calédonie de contribuer à un fonds de solidarité nationale à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques du virus Covid-19, afin d'apporter un soutien financier aux entreprises de Nouvelle-Calédonie impactées par la crise sanitaire. Ce mécanisme, créé par l'ordonnance n° 2020-371 du 25 mars 2020, a fait l'objet pour son application en Nouvelle-Calédonie d'une convention signée par l'ensemble des parties prenantes locales le 11 mai 2020.

La participation de la province Sud au fonds de solidarité s'est élevée à cent quatre-vingt-trois millions (183 000 000) de francs CFP au démarrage du dispositif (mars et avril 2020) et aucune contribution complémentaire n'a été et ne sera demandée par l'Etat selon les termes du courrier du Haut-Commissariat en date du 14 avril 2021.

Près de 5 200 entreprises de la province Sud ont ainsi bénéficié des aides du dispositif depuis son instauration en mars 2020 pour un montant supérieur à deux milliards (2 000 000 000) de francs CFP.

Le fonds est ouvert jusqu'à fin juillet 2021 et reconduit chaque mois par décret. Les critères d'éligibilité et les modalités de calcul de l'aide ont été ajustés par l'Etat à mesure de la persistance de la crise sanitaire : le montant de l'aide est à présent défini en fonction du secteur d'activité et du niveau de chiffre d'affaires.

Depuis mars 2020, cinq avenants successifs ont été signés portant reconduction du dispositif jusqu'à décembre 2020. Pour les décrets portant prolongation et ajustement des dispositions du fonds de solidarité à compter de janvier 2021 le Secrétaire Général du Haut-Commissariat propose qu'ils soient automatiquement applicables en Nouvelle-Calédonie sans avenant spécifique afin d'accélérer et simplifier le processus.

Par ailleurs, il est proposé de mettre en œuvre dans les mêmes conditions, le décret n° 2021-310 du 24 mars 2021 instaurant une aide complémentaire bimestrielle couvrant les coûts fixes des entreprises réalisant un chiffre d'affaires mensuel supérieur à cent vingt millions (120 000 000) de francs CFP au fonds de solidarité applicable en Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet de la présente délibération qui approuve l'avenant n° 6 modifiant la convention entre l'Etat, le gouvernement local et les provinces et habilite la présidente de l'assemblée de la province Sud à le signer.

Une présentation a été faite par MM. Pannier et Larvor.

Dans la discussion générale, M. Pannier a répondu à la question de Mme Tiéoué en indiquant que le Fonds de solidarité nationale a bénéficié à 6 500 entreprises sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie pour un montant total de 3 milliards de francs CFP.

En outre, Mme Tiéoué a souhaité savoir comment les provinces participent financièrement à ce fonds. M. Pannier a expliqué que les provinces ont abondé le Fonds de solidarité nationale au démarrage du dispositif, notamment la province Sud à hauteur de 183 millions de francs CFP. Par la suite, celles-ci ont pu mobiliser ce fonds sans avoir à le financer à nouveau.

M. Sao a demandé à connaître le nombre d'entreprises ayant un chiffre d'affaires mensuel supérieur à 120 millions de francs CFP qui pourraient recourir au Fonds de solidarité nationale. A cela, M. Pannier a précisé que ce sont les services de l'Etat qui gèrent ce dispositif et disposeraient donc de ces données.

Par ailleurs, M. Sao a évoqué le fait que les aides aux entreprises affectées par la crise sanitaire s'arrêteront en Métropole car les mesures de confinement sont terminées et l'activité économique reprend. Il s'est alors interrogé sur la date de fin du dispositif en Nouvelle-Calédonie. M. Pannier a indiqué que le fonds est ouvert jusqu'à la fin du mois de juillet 2021.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Au nom du groupe l'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe l'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte.

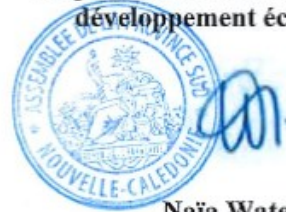
Commission DE :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Briec Frogier, M. Julien Tran Ap et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe l'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce texte.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission a clôturé la réunion à 14 heures 06.

**La présidente de la commission du
développement économique**



Naïa Wateou